Fichier 3 B 58

Petit lexique

Terme	Sens historique dans le contexte de 1881
Protectorat	Forme de domination par laquelle un État conserve formellement ses institutions, mais perd la maîtrise de ses affaires étrangères, de sa défense et, souvent, de sa politique intérieure. Le traité du Bardo instaure le protectorat français sur la Tunisie le 12 mai 1881.
Kroumirs	Tribus montagnardes de la région de Kroumirie, en Tunisie du Nord. Leur incursion en Algérie les 30 et 31 mars 1881 sert de prétexte à l'expédition française décidée par Jules Ferry.
Razzia	Terme colonial désignant une expédition de pillage ou de représailles. Dans la presse de l'époque, il sert souvent à dévaloriser les actions des populations locales et à les présenter comme des actes de banditisme plutôt que comme des actes politiques.
Aman	Terme issu du contexte nord-africain désignant une soumission, une protection ou une amnistie accordée par l'autorité dominante. Dans le texte, les « demandes d'aman » sont présentées comme la preuve de l'effondrement de la résistance.
Bou-Amama	Cheikh Bouamama, chef de résistance dans le Sud oranais. Son insurrection de 1881 s'oppose à l'avancée française vers le Sahara ; le premier affrontement avec les troupes françaises a lieu à Sfissifa le 27 avril 1881.
Sud oranais	Région située au sud de la province d'Oran, entre l'Atlas saharien et le Sahara. En 1881, elle est un espace de résistance et un objectif d'expansion militaire française.
Colonne	Force militaire mobile composée d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et de services logistiques, destinée à opérer loin des bases fixes. La « colonne de Tébessa » est chargée de réprimer les actions des tribus à la frontière

Terme	Sens historique dans le contexte de 1881
	tunisienne.
Quatrièmes bataillons	Unités créées dans chaque régiment d'infanterie et normalement destinées à la défense des places fortes. Le texte affirme que les renforts envoyés en Afrique proviennent exclusivement de ces bataillons, afin de préserver l'armée active destinée à une guerre européenne.
Corps expéditionnaire	Armée constituée pour une opération hors du territoire métropolitain. En 1881, le corps expéditionnaire français en Tunisie compte plusieurs dizaines de milliers d'hommes et sert à imposer le protectorat.
Pacification	Terme officiel désignant la répression des résistances à la conquête coloniale. Il présente la violence militaire comme le rétablissement de la paix et de l'ordre.
Prestige	Notion centrale de la pensée coloniale : capacité d'une puissance à imposer la crainte, le respect et l'obéissance. Roustan estime que les hésitations françaises ont fait perdre aux Français leur « prestige » en Tunisie.
Résident général	Représentant politique de la puissance protectrice auprès de l'État protégé. Théodore Roustan, ancien consul de France à Tunis, devient le principal artisan français de l'instauration du protectorat.
Mustapha Ben Ismaïl	Grand vizir du bey de Tunis. Roustan demande son renvoi, considérant qu'il fait obstacle à la mise en œuvre de la domination française.
Réserve	Ensemble des hommes ayant accompli leur service actif et pouvant être rappelés en cas de mobilisation. Le texte souligne que la réserve reste disponible pour ne pas affaiblir l'armée destinée à la revanche.
Revanche	Projet politique et sentimental visant à recouvrer l'Alsace et une partie de la Lorraine perdues à la suite de la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Il constitue l'argument central utilisé pour justifier que la politique coloniale ne doit pas affaiblir l'armée française.